

# Conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation « formation d'adaptation »

## 1<sup>e</sup> promotion

# Observatoire de la formation



NOVEMBRE 2021

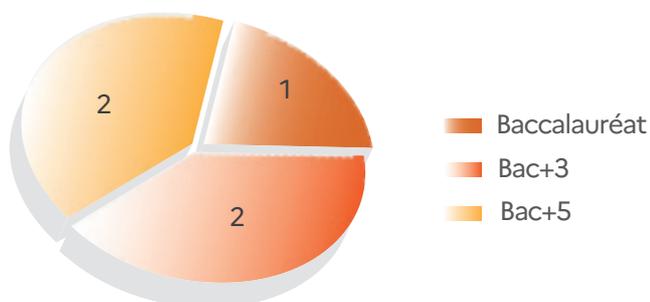
## À RETENIR

- > 5 agents entrés en formation le 30 août 2021 pour une durée de 6 mois
- > 5 agents interrogés, soit un taux de retour de 100%
- > 5 femmes
- > 38 ans en moyenne
- > 4 agents ont au moins un bac+3
- > La première motivation à devenir CPIP est l'intérêt pour les métiers juridiques.
- > Les répondantes sont plutôt indécises quant à leurs perspectives professionnelles

## Profil sociodémographique

Pour la première fois, des agents suivent la formation d'adaptation au métier de CPIP, pour une durée de 6 mois. Cette promotion est composée de 5 stagiaires, toutes des femmes. Elles sont âgées de 38 ans en moyenne. Deux sont célibataires (dont une divorcée) et trois sont en couple (mariée, pacsée et en union libre).

Graphique 1 : Répartition selon le diplôme le plus élevé obtenu – Effectifs

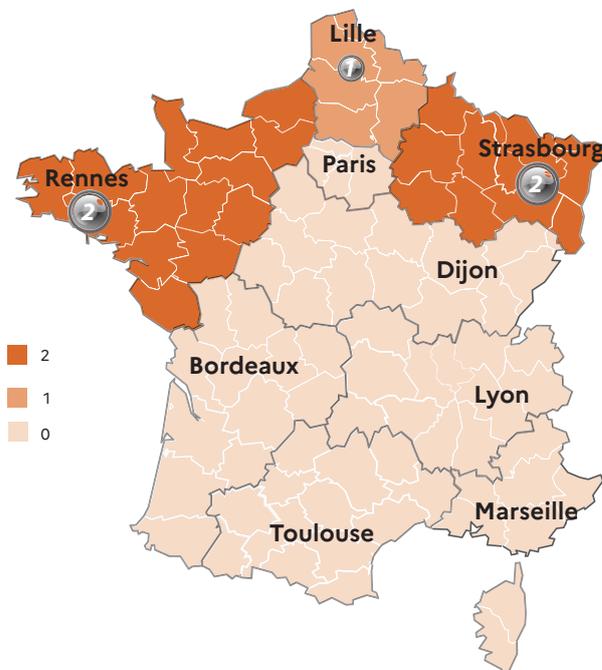
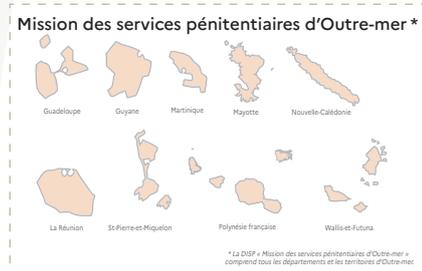


Les stagiaires sont toutes titulaires du baccalauréat : une ne possède que ce diplôme, deux ont validé un bac+3, et deux autres sont titulaires d'un bac+5. Les spécialités de ces diplômes sont le droit (2), les sciences politiques (1) ou encore l'enseignement, l'éducation, le travail social (1). La personne titulaire d'un baccalauréat n'a pas mentionné de spécialité.

Par ailleurs, parmi les diplômées en droit, deux ont répondu avoir suivi des spécialités de droit public, de droit privé et de droit pénal, et une a mentionné avoir étudié le droit d'exécution des peines.

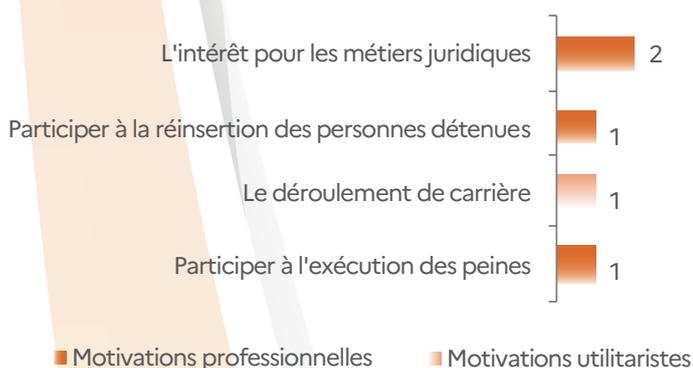
## Graphique 2 : Répartition par DISP de concours – Effectifs

Les répondantes sont toutes originaires des DISP du nord : deux proviennent de la DISP de Rennes, deux de celle de Strasbourg et une de Lille.



## Motivations & perspectives professionnelles

### Graphique 3 : Première motivation à entrer dans l'administration pénitentiaire – Effectifs

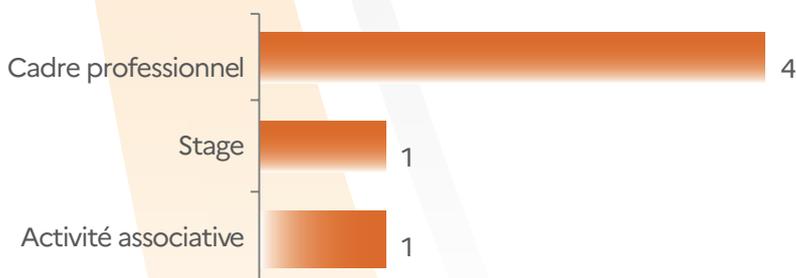


Les motivations des stagiaires sont principalement professionnelles : 4 répondantes en citent, contre 1 seule pour les motivations utilitaristes. La première motivation avancée est l'intérêt pour les métiers juridiques (2 mentions). La participation à la réinsertion des personnes détenues et la participation à l'exécution des peines sont toutes deux citées par une personne, de même que le déroulement de carrière.

Concernant leurs perspectives professionnelles, les stagiaires sont partagés : deux ne savent pas encore quel tournant donner à leur carrière, une souhaite devenir DPIP et une autre veut faire carrière dans le métier de CPIP. Une agente n'a pas répondu à cette question.

## Expériences professionnelles

### Graphique 4 : Connaissance de l'administration pénitentiaire – Citations



Une seule répondante a déjà exercé au sein de l'administration pénitentiaire : elle était personnel de surveillance, depuis 4 ans.

Les autres stagiaires, même si elles n'y ont jamais travaillé, l'ont toutes côtoyée dans le cadre professionnel. Par ailleurs, une mention fait état d'un stage et une autre d'une activité associative.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS :

<http://www.enap.justice.fr/eleves/index.php>

Responsable de l'observatoire : laurent.gras@justice.fr

Chargées d'études : pauline.castaing@justice.fr - cecilia.lagarde@justice.fr

NOVEMBRE 2021

Observatoire  
de la formation

Directeur de la publication : Christophe MILLESCAMPS - Rédacteur en chef : Paul MBANZOULOU  
Rédaction : Laurent GRAS, Pauline CASTAING, Cécilia LAGARDE - Saisie : Jacinthe BRISEBOIS-PATARD  
Conception graphique, mise en page et impression : unité édition (Odette BAIX, Laetitia ELEAUME, Reprographie)

Énap - 440 av. Michel Serres - CS 10028 - 47916 AGEN cedex 9 - FRANCE - Tél : +33 (0)5 53 98 98 98 - fax : +33 (0)5 53 98 98 99